

Nom de la compétition :

# Régate de Noël

*Grade 5C*

Dates complètes :

**Samedi 13 Décembre 2025**

Lieu :

*Baie d'Aigues Mortes*

Autorité Organisatrice : SNGRPC



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR (voir annexe 2),
- le présent avis de course,
- la fiche course.

## 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes OSIRIS, en conformité avec les règles de navigation côtière (moins de 6 milles nautique d'un abri), et aux dériveurs et quillards de sport.

2.2 Documents exigibles à l'inscription :

2.2.1 Régates de grade 5c

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

## 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **25€/bateau**

Inscription en ligne sur le site internet de la SNGRPC dans la rubrique <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> ou auprès du secrétariat **avant le Vendredi 12 Décembre à 16h**

**Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits et licences avant la clôture des inscriptions.**

Autres frais : **Repas de Noël du Samedi 13 Décembre à 20h** : informations à venir au moment de la publication du formulaire d'inscription au repas.

## 4. LIEU

4.1 L'Annexe 1 à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

## 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : **avant le Vendredi 12 Décembre à 16h**

5.2 Briefing obligatoire devant le club : **Samedi 13 Décembre à 10 h**

5.3 Nombre de courses : 1 à 3 courses

5.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11h

5.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h

5.6 **Proclamation des résultats et remise des prix de la Régata de Noël SNGRPC 2025 à 17h30** suivi de l'apéritif à 19h00 et du Repas de Noël SNGRPC à 20h00

## 6. FICHE COURSE

La Fiche Course sera disponible disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://www.sngrpc.com/regate-de-noel-sngrpc/> à partir du Samedi 6 Décembre 2025 à 12h



PARTENAIRE  
OFFICIEL



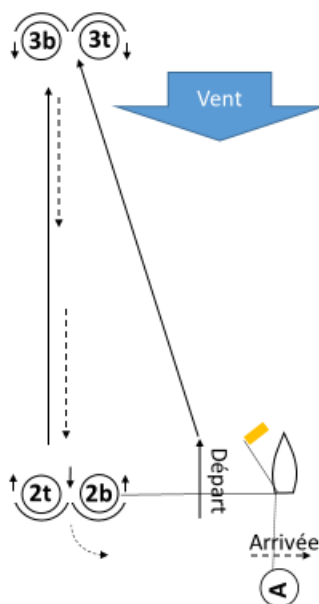
PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 7 LES PARCOURS

### Parcours construits



Bords de 0,8MN à 1,2MN

Parcours 1 : Départ entre le bateau comité et la 2b (bouée fluo orange) – porte 3b/3t – porte 2b/2t – porte 3b/3t – porte 2b/2t – Arrivée entre le bateau comité et la bouée blanche

Parcours 2 : Départ entre le bateau comité et la 2b (bouée fluo orange) – porte 3b/3t – porte 2b/2t – porte 3b/3t – porte 2b/2t – porte 3b/3t – porte 2b/2t – Arrivée entre le bateau comité et la bouée blanche

Couleurs des bouées:

Rouge = 2t, 3b, 3t

Orange fluo = 2b

Blanche = A

Le Comité de Course et l'Organisateur peuvent néanmoins adapter les parcours en fonction des participants et des conditions météo.

## 8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ ET DE BONIFICATION

- 8.1 Bonification : Pour toutes les classes, des bonifications en temps réel seront possibles sur chacune des courses suivant décision d'un jury spécial
- pour les équipages les mieux déguisés suivant le thème de Noël
  - pour les bateaux les mieux décorés suivant le thème de Noël

## 9. CLASSEMENT

- 9.1 Définition des groupes de classes et de leur pavillon d'avertissement

La flotte sera divisée en 3 groupes.

Les groupes seront identifiés comme suit :

GROUPE 1 flamme Jaune : bateaux ayant un rating brut supérieur à 23.5

GROUPE 2 flamme Rose : bateaux ayant un rating brut inférieur ou égal à 23.5 sauf si rentrant dans le Groupe 3

GROUPE 3 pavillon 30/16 : bateaux d'une longueur strictement inférieure à 31 pieds et un rating strictement inférieur à 17 en net

Le Comité de Course et l'Organisateur peuvent néanmoins adapter les groupes en fonction des participants

- 9.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 9.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

- 9.4 Les bateaux n'ayant pas de certificat Osiris en règle seront classés en bis. Pour le classement général, ils recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la course plus 1.

- 9.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les autres parcours, avec application du CVL dans les 2 cas

## 10 COMMUNICATION

- 10.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

<https://www.sngrpc.com/regate-de-noel-sngrpc/>



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 10.2 [NP] Pendant qu'il est en course et à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 10.3 Le canal VHF prévu pour toutes les régates est le **canal 72**.

## 11 EMLACEMENTS

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux à Port Camargue 7 jours avant la régata et 7 jours après.

Les bateaux venant d'autres ports prendront contact au préalable avec le secrétariat de la SNGRPC qui leur confirmera la place disponible sur le quai devant le club.

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

## 12. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 14 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : à la discrétion des organisateurs

La remise des prix aura lieu le **Samedi 13 Décembre 2025 à partir de 17h30** devant le Club

## 15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

La SOCIETE NAUTIQUE DU GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

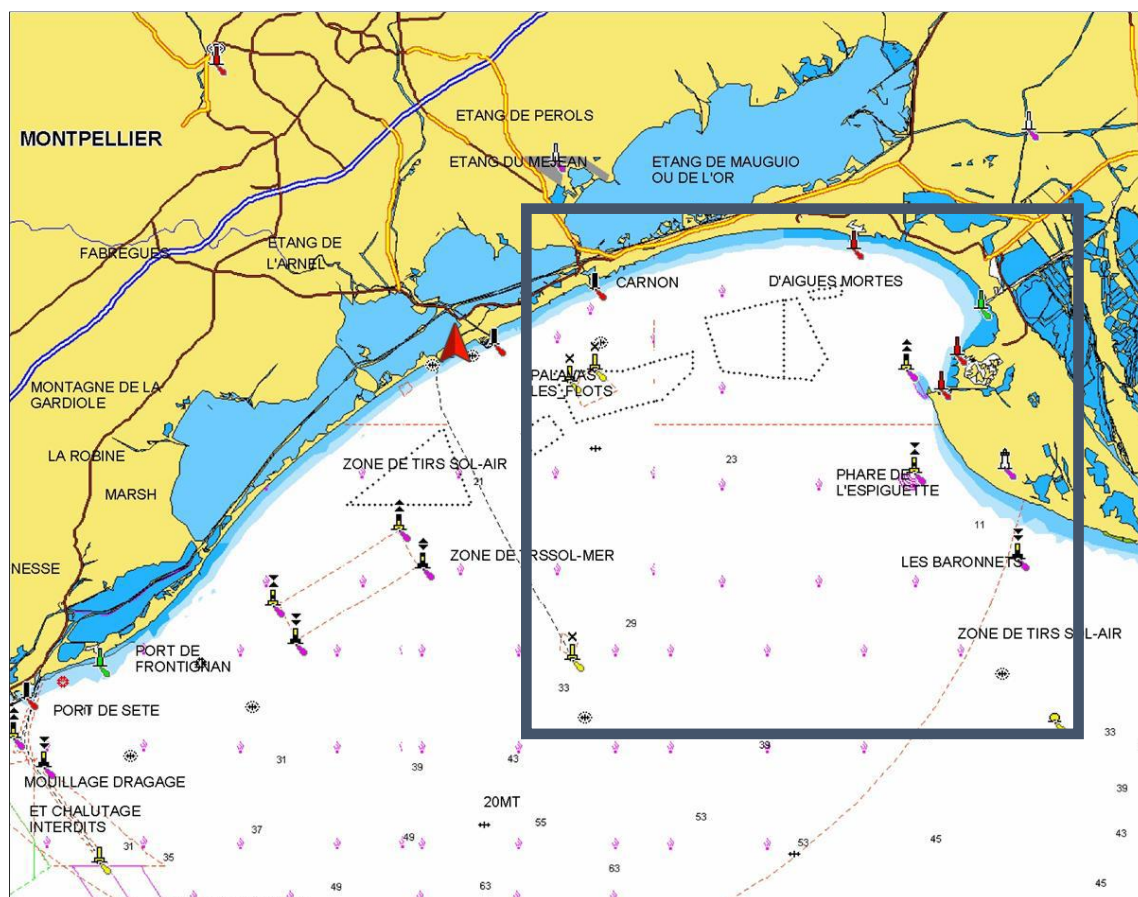
Quai d'Escale – Port Camargue 30240 LE GRAU DU ROI

Tél : 04 66 53 29 47 - E-mail : [contact@sngRPC.com](mailto:contact@sngRPC.com)

Site internet : <http://www.sngRPC.com/>



## ANNEXE 1 : ZONE DE COURSE



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

# ANNEXE 2: RIR



## Les Règles d'Introduction à la Régate 2021-2024

Ces règles inspirées des RCV définissent les droits et devoirs des concurrents entre eux pendant cette compétition



### Règles fondamentales

- A Vous devez apporter toute l'aide possible à toute personne ou à tout bateau en danger.
- B Vous devez respecter les principes de sportivité et de jeu loyal, c'est-à-dire ne pas tricher, respecter les règles, et effectuer une pénalité si vous réalisez que vous avez enfreint une règle.
- C Vous devez éviter toute collision avec un autre bateau.

Quelques définitions	
<p><b>Sous le vent et Au vent :</b> Le côté <i>sous le vent</i> de votre bateau est le côté où se trouve votre grand-voile. Le côté <i>au vent</i> est l'autre côté.</p>	<p><b>Bâbord et Tribord :</b> Vous êtes <i>Bâbord</i> ou <i>Tribord</i> en fonction de votre côté qui reçoit le vent.</p>
<p><b>Engagement et Route libre Devant-Derrière :</b> Les bateaux ne sont pas engagés</p>	<p>Les bateaux sont engagés</p>
<p><b>Règles quand les bateaux se rencontrent</b></p>	
<p><b>1 - Bords opposés :</b> Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur des bords opposés, si vous êtes <i>bâbord</i> vous devez vous maintenir à l'écart du bateau qui est <i>tribord</i>.</p>	<p><b>2 - Même bord :</b> Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur le même bord, vous devez vous maintenir à l'écart de l'autre bateau : → si vous êtes <i>derrière</i> lui</p> <p>→ ou si vous êtes <i>au vent</i></p>
<p><b>3 - Changement de bord :</b> Lorsque vous changez de bord en virant de bord, vous devez vous maintenir à l'écart des autres bateaux.</p>	

<p><b>4 - Passer les marques et les obstacles :</b> Cette règle s'applique quand plusieurs bateaux passent ensemble une <u>marque ou un obstacle</u>, mais ne s'applique pas :  <span style="color: red;">✶</span> à une <u>marque de départ</u> entourée d'eau navigable quand ils s'en approchent pour prendre le départ.</p> <p><span style="color: red;">✶</span> à une <u>marque au vent</u> quand ils naviguent au près sur des bords opposés.</p>	<p>Pour passer <u>une marque ou un obstacle</u>, vous devez laisser de la place et vous écarter par rapport au(x) bateau(x) qui passe(nt) la <u>marque ou l'obstacle</u>, lorsqu'il(s) est(sont) :                  → engagé(s) entre vous et la <u>marque ou l'obstacle</u>.</p> <p>→ devant vous.</p>	<p><b>5 - Modification de route :</b> Quand vous êtes prioritaire et que vous modifiez votre route, vous ne devez pas gêner un autre bateau qui essaie de vous éviter.</p>
<p><b>Autres règles :</b></p>		
<p>6 - Au signal de départ, vous devez être derrière la ligne de départ, sinon vous devez revenir complètement du côté pré-départ.</p> <p>7 - Après le signal de départ, vous devez effectuer le parcours défini par les organisateurs de la course.</p> <p>8 - Vous ne devez pas toucher une marque du parcours (sauf pour les windsurfs qui ont le droit).</p> <p>9 - Si vous réalisez avoir enfreint une règle de priorité, vous devez effectuer une pénalité en faisant faire à votre bateau un tour complet, comprenant un virement de bord et un empannage.</p> <p>10 - Si votre infraction a occasionné un dommage ou une blessure, vous devez abandonner la course.</p> <p>11 - En cas de litige, vous pouvez vous adresser, après la course, à l'arbitre désigné. Les décisions de l'arbitre et des observateurs sont définitives.</p>		



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72